

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2020-085

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la SNEF - Agence Telecom Nord, sise ZAC de la Haute Rive à Cuincy (59553), relative aux travaux de remplacement de poteaux Telecom Orange, pour la société AXIONE, qui auront lieu rues Jean-Philippe Canonne, de la Liberté, Pablo Picasso (RD 205) et rue des Mines (RD 200), à partir du 2 janvier 2021, ce pour une durée de 100 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée, à l'approche et sur la zone de travaux, sur les voies précitées, à partir du 2 janvier 2021, ce pour une durée de 100 jours ;

Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la SNEF, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la SNEF de Cuincy.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 22 décembre 2020

Le Maire,
Régis ROUSSEL.